

Sgen-CFDT Midi-Pyrénées

Contact personnels Biatoss

06 20 89 63 69 – Fax 05 61 43 65 50

Pour recevoir gratuitement cette Newsletter ou vous désinscrire envoyez un courriel à
toulouse@sgen.cfdt.fr



Bientôt le résultat des demandes de mutations...

Depuis la loi Dussopt (votée l'été 2019), les organisations syndicales sont exclues de toutes les opérations de mutation et de mouvement des fonctionnaires. Depuis, les résultats des mutations sont publiés sans vérification ou correction par les représentants des personnels. Le candidat à mutation entre donc dans un système généralisé de recours post publication. Des recours sont possibles : nous contacter dès réception du résultat de votre demande de mutation.

Contact : toulouse@sgen.cfdt.fr - Merci de préciser votre métier.

Les élu.e.s du Sgen-CFDT sont les élu.e.s de tous les personnels.

Groupes de travail :

Dans le cadre du dialogue social, trois Groupes de Travail et un CSRT sont programmés :

- 31 mai - 9h30 - en visioconférence : GT étude d'impact de la réforme territoriale sur les pratiques professionnelles : Le Sgen-CFDT était représenté par Fabian Bergès,
- 11 juin - 14h00 - en visioconférence : GT conditions de travail : Le Sgen-CFDT sera représenté par Alexia Sanchez,
- 14 juin - 14h00 - en visioconférence : GT convergence indemnitaire : Le Sgen-CFDT sera représenté par Nadine Bielle
- 28 juin - 9h30 - en hybride : CSRT

Retour du GT étude d'impact de la réforme territoriale sur les pratiques professionnelles du 31 mai 2021 :

Monsieur le SGAM (M. Aymard) a exposé le calendrier et l'objectif du GT :

Fin de cycle le 8 juillet sous la forme d'un CTA conjoint Toulouse-Montpellier. L'objectif de ce GT : projet de conduite de l'étude d'impact pour mesurer les sujets, problèmes, pistes et réponses posés par la création des services académiques (Jeunesse et sport, fusion académique, organisation territoriale).

Le périmètre, le contenu et les éléments de méthode, le questionnaire (base de fond, étude d'impact). Le bilan est attendu pour la fin du 1^{er} trimestre afin de nourrir les Chsct.

Il faut une étude d'impact pour identifier les leviers et mettre en place un plan d'actions.

On ne peut pas orienter l'étude sur des questions d'efficacité. On reste sur RH et conditions de travail.

Le Sgen-CFDT est intervenu pour demander quels étaient les moyens qui seront mis en œuvre après le bilan de l'étude et indiquer qu'il faut consulter tous les personnels, pas que les chefs de service.

Monsieur le SGAM : Nous ne sommes pas sans ressources en termes de crédits et d'emplois ! (*nous avons bien noté...*)

Cette étude n'est pas simple à mener, les syndicats mobilisés sur les outils préalables.

Présentation de la méthodologie.

Réalisation des entretiens en juin, dépouillement juillet-août 2021, présentation des résultats septembre 2021.

Monsieur le SGAM a indiqué que les chefs de région académique vont aussi participer à la construction du questionnaire ce qui risque d'impacter sur le calendrier.

Présentation du questionnaire :

Le Sgen-CFDT a renouvelé sa demande que tous les agents soient associés et souhaité que soit précisée une échelle en disant ce qu'est 1 et ce qu'est 5...

Monsieur le SGAM a bien noté les observations et précisé que le questionnaire est orienté sur la réforme territoriale mais pas sur les conditions de travail au sens large.

Nous ne manquerons pas de vous tenir informés de la suite des GT à venir.



INFOS FEDE : Ctrl+Clic sur les liens en bleu pour accéder aux articles.

REVALORISATION DES PERSONNELS : ENFIN UNE REPRISE DES TRAVAUX :

Communiqué de presse n°10 du 26 mai 2021

Le Sgen-CFDT acte positivement la reprise du chantier de la revalorisation des personnels de l'Éducation nationale avec une enveloppe supplémentaire de 700 millions d'euros pour 2022*. Mais pour que ce chantier engagé en 2021 soit mené à bien, il nécessitera un engagement pluriannuel de l'État qui aille au-delà de la prochaine échéance électorale.

Le Sgen-CFDT s'engagera dans les discussions du mois de juin pour obtenir des avancées concrètes pour les agents sur la base de ses revendications notamment sur l'attractivité des métiers de l'enseignement et de l'éducation, la reconnaissance des AESH, la reconnaissance de la fonction de directrice et directeur d'école, la filière administrative, la protection sociale complémentaire.

**400 millions d'euros pour les mesures nouvelles pour les personnels, 200 millions d'euros pour la prise en charge de la protection sociale complémentaire et 100 millions d'euros pour passer les mesures de l'année 2021 en année pleine*

MESURES DU GRENELLE DE L'ÉDUCATION : DÉCLARATION LIMINAIRE DU SGEN-CFDT

Le ministre a reçu les organisations syndicales pour présenter les conclusions du Grenelle de l'Éducation. Des mesures ont été annoncées comme l'augmentation du budget, une prise en charge de la protection sociale complémentaire... Elles feront l'objet d'un dialogue social dès le mois de juin. Pour lire la suite, Ctrl [ICI](https://www.sgen-cfdt.fr/actu/mesures-du-grenelle-de-leducation-declaration-liminaire-du-sgen-cfdt/) ou <https://www.sgen-cfdt.fr/actu/mesures-du-grenelle-de-leducation-declaration-liminaire-du-sgen-cfdt/>

CONGRES FEDERAL Sgen-CFDT Dijon 2021 :



Le Congrès fédéral s'est tenu sous forme dématérialisée du 17 au 21 mai.

Le Congrès a élu les membres du Conseil Fédéral.

Catherine Nave-Bekhti et Franck Loureiro ont été respectivement réélus Secrétaire Général et Secrétaire Général Adjoint.

Paule Lagarde, candidate présentée par le Sgen-CFDT Midi-Pyrénées a été élue.



INFORMATIONS CONFEDERALES :

Cfdt: TOUJOURS PREMIÈRE

Grâce à vous, la CFDT confirme sa 1^{re} place : plus que jamais engagée à vos côtés !



La CFDT confirme sa première place dans le privé : MERCY !

Le 26 mai, les résultats du deuxième cycle de la représentativité ont confirmé la première place de la CFDT dans le secteur privé. #CFDT1ere

Pour lire la vidéo :

Ctrl + Clic [ICI](#) ou https://uffa.cfdt.fr/portail/uffa-recette_7145

**Tu as entre 16 et 30 ans ?
Tu souhaites partager ton vécu
en période de crise sanitaire ?
Alors réponds à notre enquête #Focus !**



ETRE JEUNE EN TEMPS DE CRISE - L'ENQUÊTE DE LA CFDT À DESTINATION DES JEUNES ENTRE 16 ET 30 ANS

Il y a quelques mois la CFDT [lançait une première #Focus](#) auprès des jeunes afin de mieux appréhender leurs conditions de vie et enrichir son cahier revendicatif. Elle lance aujourd'hui une deuxième enquête afin de leur permettre de s'exprimer sur leur vécu dans la crise. Vous avez entre 16 et 30 ans ? répondez à notre enquête !

**[Pour répondre à notre enquête #Focus
c'est par ici !](#)**

Merci de votre participation !

Cela ne vous prendra que quelques minutes. C'est en partant de votre réalité dans cette crise sanitaire que nous pourrions vous accompagner au mieux pour la traverser.

Les résultats seront restitués lors d'un live sur Facebook avant le début de l'été 2021.



FONCTIONS PUBLIQUES *Pour lire la suite, Ctrl + Clic sur le lien en bleu*

LOI DE TRANSFORMATION DE LA FP : OÙ EN EST-ON ?

Article mis à jour en tenant compte de la parution de l'ordonnance n° 2021-658 du 26 mai 2021 renforçant la formation de certains agents publics afin de favoriser leur évolution professionnelle.

Pour accéder au tableau récapitulatif, Ctrl + Clic [ICI](#) ou https://uffa.cfdt.fr/upload/docs/application/pdf/2021-05/tableau_loi_transformation_2019-828_27_mai_2021.pdf



Pour lire la suite, Ctrl + Clic sur le lien en bleu

LA CFDT DURABLEMENT NUMÉRO UN CHEZ LES CADRES : Communiqué de presse du 27 mai 2021

La dernière mesure de la représentativité qui conforte la place de [la CFDT en tête des organisations syndicales](#) confirme que la CFDT est durablement numéro un chez les cadres et dans l'encadrement. Ce succès confirme nos enquêtes d'opinion et la dynamique de développement engagée par la CFDT Cadres, avec une croissance de plus de 10% du nombre de cadres parmi les adhérents en 4 ans [\[1\]](#).

Au-delà, ces résultats électoraux soulignent que les transformations du travail ne se font pas en opposant des catégories de travailleurs. Le travail syndical est le creuset d'une dynamique d'émancipation collective et solidaire.

Le syndicalisme réformiste et inter-catégoriel porté par la CFDT défend un management responsable et un dialogue sur la qualité du travail, dans l'intérêt de tous les salariés.

Confortée par ces résultats, la CFDT Cadres poursuivra son travail d'écoute et de propositions pour les cadres et l'encadrement. Elle continuera de porter la reconnaissance de l'engagement des experts et des managers. Elle invite les cadres à rejoindre la CFDT et ses équipes dans les administrations, les associations et les entreprises.

mercredi 2 juin • 18H-20H30 • 100% distanciel

Une loi « lanceurs d'alerte » : pour quoi faire ?!

Conférence-débat sur la transposition de la directive « lanceurs d'alerte » : Comment aller plus loin ?
Quels changements concrets sont nécessaires pour améliorer la situation des lanceurs d'alerte en France ? Comment garantir que leurs alertes soient entendues ? • Animée par Laurent Mauduit

avec les témoignages de

 Antoine Deltour LuxLeaks	 Marine Martin Dépakine	 Caroline Hanrion SIM37	 Hervé Gasse Chambre d'agriculture de la Vienne
--	--	--	--

informations & inscriptions : mlalerte.org/lancement

► [S'INSCRIRE À L'ÉVÉNEMENT \(VISIO\)](#)

Chaque jour, de nouveaux scandales sanitaires, écologiques, politiques émergent. Derrière eux se trouvent des femmes et des hommes anonymes qui ont le courage d'exposer la vérité au prix, souvent, de sévères représailles.

La loi ne les protège pas assez. Il est urgent que cela change !

En présence de lanceurs d'alerte qui témoigneront de leur parcours, plus de 20 organisations, associations et syndicats, présentent leurs propositions pour une loi ambitieuse et nécessaire.



En direct du site fédéral - UTILE : Personnes vulnérables, dois-je reprendre avec la fin de l'état d'urgence ?

Protection renforcée des personnes vulnérables : en l'absence de décret spécifique qui fixerait une autre date, c'est toujours la date du 31 décembre 2021 évoquée par l'ordonnance du 21 décembre 2020 qui fait foi. Le texte qui le détermine n'est pas directement lié à la fin de l'Etat d'urgence.

Des craintes et des questions traversent légitimement de nombreuses personnes reconnues vulnérables au Covid-19. Certains ont même été informés qu'ils doivent reprendre avec la fin de l'état de d'urgence. Mais il n'en est rien. Si l'état d'urgence sanitaire vient d'être officiellement prolongé jusqu'au 30 septembre 2021, **les mesures mises en place pour les personnes vulnérables ne sont pas directement liées à cette date.**

[Les personnes vulnérables concernées](#) bénéficient donc toujours de la **prise en compte de leur situation** et [des aménagements qui doivent leur être proposés \(télétravail, ASA\)](#).

Le cadre fixé par la loi pour les personnes vulnérables.

Le texte de référence qui a permis, depuis la fin avril 2020, de prendre en compte la situation particulière des personnes vulnérables, est la [loi n° 2020-473 du 25 avril 2020](#) (loi de finances rectificative pour 2020) et en particulier **son article 20**. Cet article est modifié par ordonnance en décembre 2021. **Le décret d'application en cours** concernant cet article de loi est le [Décret n° 2020-1365 du 10 novembre 2020](#). [L'avis du Sgen-CFDT sur ce décret](#)

La date de fin d'état d'urgence n'est pas la référence.

Ces textes et les modifications apportés stipulent à ce jour que les mesures concernant les personnes vulnérables s'appliquent **« jusqu'à une date fixée par décret, et au plus tard le 31 décembre 2021 »**.

Pas de changement à ce jour pour les personnes vulnérables.

A ce jour aucun décret n'est venu modifier cette date. Si cela survenait, le Sgen-CFDT demande dès lors que la bienveillance et l'accompagnement des personnels soient de mise.

Quelles démarches si je suis personne vulnérable ?

De facto, les personnels qui ont fourni un **certificat d'isolement qui ne comporte pas de date**, n'ont pas à en fournir un nouveau. Cependant, le Sgen-CFDT vous conseille d'informer votre employeur, dès à présent, de votre souhait d'être maintenu-e en ASA au titre de personnel vulnérable.

Quelle démarche si je souhaite reprendre le travail ?

Si vous souhaitez **reprendre sur la base du volontariat**, cela ne peut se faire qu'avec la communication à votre employeur d'un certificat de reprise de votre médecin traitant.

Cette reprise pourrait concerner les personnels volontaires dans les cas suivants : vous étiez et n'êtes plus personnel vulnérable, vous êtes vacciné-e avec 2 doses (la 2^{ème} dose datant d'au moins 7 à 10 jours)

Pour mieux comprendre les textes :

<https://www.sgen-cfdt.fr/actu/personnes-vulnérables-dois-je-reprendre-avec-la-fin-de-l-etat-d-urgence/>

